

Accident du travail : les bons réflexes dans les 30 minutes

Articles R4224-14 et suivants - R4121-2 et R4141-8 du Code du Travail

Pourquoi ces 30 minutes sont cruciales ?

Chaque minute compte après un accident du travail. Les premiers gestes déterminent non seulement la **gravité des conséquences physiques**, mais aussi la **bonne gestion administrative et juridique** de l'événement.

1 Sécuriser la zone immédiatement

- **Stopper le travail et supprimer le danger** (couper une machine, isoler la zone, baliser).
- **Ne pas déplacer la victime**, sauf en cas de danger immédiat (incendie, électricité, etc.).
- **Éloigner les curieux** pour éviter l'aggravation du risque.

 Objectif : éviter le suraccident.

2 Porter secours à la victime

- Faire appel au **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** le plus proche.
- Si nécessaire, **contacter les secours extérieurs** :
 15 (SAMU) – 18 (Pompiers) – 112 (numéro européen).
- **Informier le responsable hiérarchique ou le référent sécurité.**

 Objectif : protéger, examiner, alerter, secourir.

3 Informer et tracer immédiatement

- **Noter les faits précis** : heure, lieu, circonstances, témoins.
- **Prendre des photos** si possible (situation, matériel, environnement).
- **Préserver les preuves** : ne pas nettoyer ni déplacer avant constat si l'accident est grave.

 Objectif : constituer un dossier fiable et chronologique.

4 Déclarer l'accident

- **Informier le service RH ou direction** dès que possible.
- **Déclaration AT** à la CPAM par l'employeur dans les **48 heures (hors dimanche et jours fériés)**.
- **Remettre à la victime la feuille d'accident du travail** pour la prise en charge médicale.

 Objectif : respecter les **délais légaux** et **protéger les droits du salarié**.

5 Analyser pour éviter la récidive

- **Enquête interne à chaud** : Arbre des Causes (causes techniques, humaines, organisationnelles).
- **Mise à jour du Document Unique** avec les nouveaux risques identifiés.
- **Communication de retour d'expérience** à l'équipe.

 Objectif : prévenir plutôt que réparer.

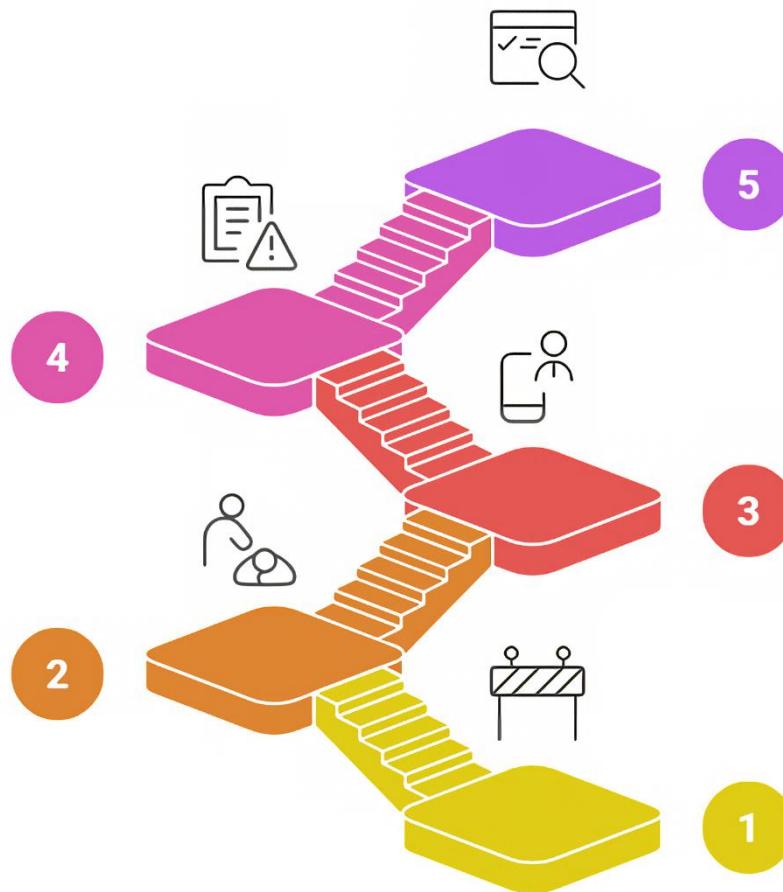
Étapes pour gérer un accident du travail

Déclarer l'accident

Déclarer l'accident dans les 48 heures.

Aider la victime

Fournir une assistance médicale immédiate à la personne blessée.



Analyser pour prévenir

Mener une analyse approfondie pour éviter de futurs incidents.

Informer et tracer

Documenter les détails de l'accident et préserver les preuves.

Sécuriser la zone

Assurer la sécurité de la zone pour prévenir d'autres blessures.



Ligne directe : **03.64.21.69.25**

Site internet : www.jurisphera.fr

Adresse mail : contact@jurisphera.fr

Suivez-nous sur les réseaux :



[LinkedIn](#)



[YouTube](#)



[TikTok](#)



[Facebook](#)